



COORDINATION CDG OCCITANIE

AVIS D'OUVERTURE

CONCOURS

Infirmier en soins généraux

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers organise, en 2019, pour l'ensemble des départements de la région Occitanie, le concours d'accès au grade d'infirmier territorial en soins généraux

Pour 55 postes

Concours	CDG ORGANISATEUR	DATE DE L'ÉPREUVE	LIEU DE L'ÉPREUVE
	<u>CDG du Gers</u> 4, place du Maréchal Lannes - BP 80002 32001 AUCH CEDEX www.cdg32.fr	A compter du 5 février 2019 Mais non encore définie avec précision	Auch
Infirmier en soins généraux	CONDITIONS D'ACCÈS Etre obligatoirement titulaire : → soit du diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière (Voir article L. 4311-3 du code de la santé publique) ; → soit du diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique (Voir article L. 4311-5 du code de la santé publique) ; → soit d'un titre de formation d'infirmier responsable des soins généraux délivré par un Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (Voir article L. 4311-3 du code de la santé publique) ; → soit d'une autorisation individuelle d'exercer la profession d'infirmier ou d'infirmière pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (Voir article L. 4311-4 du code de la santé publique).		

Dates et modalités d'inscription :

- **du 16 octobre au 21 novembre 2018 à minuit**

pour la préinscription sur le site internet du CDG du Gers : www.cdg32.fr dans la rubrique *Concours* puis cliquez sur *Préinscription et calendrier*.

- **du 16 octobre au 21 novembre 2018 à 17 heures**

pour les préinscriptions sur place au CDG du Gers où un micro-ordinateur ainsi qu'une imprimante seront mis gratuitement à la disposition des candidats.

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de gestion du Gers, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription (le cachet de la Poste faisant foi). Les captures d'écran ou leur impression ne sont pas acceptées. Le candidat doit obligatoirement transmettre au Centre de gestion du Gers le dossier imprimé sur internet grâce au lien hypertexte intitulé « Valider, télécharger et imprimer le formulaire d'inscription ». Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et rejeté.

du 16 octobre au 21 novembre 2018 à minuit (le cachet de la Poste faisant foi) pour les demandes par courrier. Ces demandes écrites, seront accompagnées d'une enveloppe (aux nom et adresse du candidat) de format A4 affranchie au tarif *lettre prioritaire* en vigueur pour un envoi de 100 grammes, et seront adressées à Monsieur le Président du CDG du Gers – 4, place du Maréchal Lannes – Rue du Général de Gaulle - BP 80 002 – 32001 Auch cedex.

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription :

- **29 novembre 2018 à 17 heures** pour les dépôts effectués directement au CDG du Gers - 4, place du Maréchal Lannes - 32000 AUCH.

- **29 novembre 2018 à minuit (le cachet de la Poste faisant foi)**, pour les dossiers envoyés par courrier au CDG du Gers - 4, place du Maréchal Lannes - BP 80002 - 32001 AUCH Cedex.